

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

DECISION N°2024-101

Le Maire de la ville de Wasquehal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 3 qui dispose que le Maire peut procéder aux emprunts,

Vu la proposition de la banque postale en date du 6 décembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} – La signature d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la banque postale dont le siège se situe au 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06 destiné à financer les investissements 2024.

Article 2 – La durée du contrat est de 20 ans (vingt années), à compter de la date de versement et en une fois, la date limite de versement est fixée au 6 février 2025 avec un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS.

Article 3 – Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

- ❖ Périodicité : trimestrielle
- ❖ Mode d'amortissement : constant
- ❖ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.45%
- ❖ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- ❖ Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis de 50 jours calendaires
- ❖ Frais de dossier : 750 €

Article 4 - Le Directeur Général des Services de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

**Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture, le 11/12/24
Et sa mise en ligne sur le site internet le, 11/12/24
Fait à Wasquehal, le 11/12/24**

Stéphanie DUCRET
Mairie de Wasquehal